

# Check-list pour la réservation d'une voiture de location



**Cette check-list a pour but de vous aider à éviter les pièges lors de la réservation.**

Réserver depuis chez soi permet de:

## ■ Comparer les prix de location

Soit par Internet, soit dans une agence de voyage, car **les différences de prix** sont en partie énormes.

**Conseil :** lors de la location d'un véhicule, **une carte de crédit au nom du locataire** doit être présentée. Le nom du locataire et du détenteur de la carte de crédit doit correspondre à celui figurant sur le bon de location/voucher.

## ■ Comparer les frais supplémentaires

Si vous souhaitez un **siège enfant**, un **GPS**, **des pneus d'hiver** ou une galerie de toit, vous devez souvent déboursier plus. De même, **la location à l'aéroport et à la gare, la mise à disposition et le retrait du véhicule de location ou la location aller simple** (c'est-à-dire avec restitution du véhicule à un endroit de retour différent) peuvent entraîner **des frais supplémentaires**. Les prix peuvent également augmenter si vous avez **moins de 25 ans**, si vous prévoyez des **trajets à l'étranger** ou si vous souhaitez faire **conduire d'autres personnes**. Attention également aux **limitations kilométriques** qui occasionnent des frais supplémentaires.

## ■ Consulter les conditions générales et demander des précisions

**Conseil :** il est avantageux d'avoir un partenaire contractant national de sorte que les éventuels litiges puissent être négociés en Suisse.

**Attention :** certains prestataires ne louent pas, ou moyennant des frais supplémentaires seulement, à des conducteurs jeunes/âgés ! Il vaut la peine de comparer !

## ■ Vérifier la couverture d'assurance

S'agit-il uniquement **d'une assurance responsabilité civile** ou également **d'une casco complète** ?

Avec l'assurance responsabilité civile, il convient de savoir quel est le montant de couverture, c'est-à-dire le montant maximum payé par l'assurance pour les dommages que vous occasionnez. Si cette somme ne suffit pas, vous êtes

responsable avec votre fortune personnelle. Le TCS recommande de louer une voiture uniquement quand il existe pour celle-ci une couverture de responsabilité civile suffisante.

**Conseil :** L'assurance automobile du TCS contient une couverture subsidiaire de location de voiture, qui offre une couverture d'assurance en plus de l'assurance responsabilité civile obligatoire existante pour le véhicule loué.

[tcs.ch/assurance-auto](https://tcs.ch/assurance-auto)

**Une assurance casco complète** pour voiture de location est **généralement recommandée**. Les personnes s'assurant depuis chez elles évitent de se faire « refileur » sur place des assurances incompréhensibles. Attention à ne pas cocher innocemment des abréviations incompréhensibles (frais supplémentaires).

**Conseil :** l'introduction du véhicule dans certaines régions, dans certains pays ou sur des ferries peut être interdite et stopper la couverture d'assurance. Une assurance de protection juridique facilite les procédures judiciaires en cas de litige.

## ■ Sigles de l'assurance

**ALI** (Additional Liability Insurance), **LIS** (Liability Insurance Supplement) : augmentation forfaitaire de la somme de couverture de la responsabilité civile

**CDW** (Collision Damage Waiver) : assurance casco complète avec réduction de responsabilité, mais pas automatiquement avec exonération de responsabilité (variable d'un pays à l'autre)

**LDW** (Loss Damage Waiver) : assurance casco complète avec exonération de responsabilité pour les dommages sur le véhicule de location, également en cas de vol et de vandalisme

**AI** (Personal Accident Insurance) : assurance occupants en cas de blessure ou décès

**PEP** (Personal Effects Protection) : effets personnels transportés avec vous

**PEC** (Personal Effects Coverage) : assurance bagages

**PERSPRO/CCP** (Carefree Personal Protection) : assurance personnes et bagages, en sus couverture pour certains services d'urgences avec médecin

**SCDW** (Super Collision Damage Waiver) : assurance casco complète avec franchise particulièrement basse ou aucune franchise

**STP** (Super Theft Protection) : assurance vol avec franchise particulièrement basse ou aucune franchise

**TP** (Theft Protection) : assurance vol, souvent avec franchise

**UMP** (Uninsured Motorist Protection) : assurance complémentaire en cas de blessure ou de décès causé(e) par une partie adverse sous-assurée/ayant commis un délit de fuite

## ■ Lexique de la location de voiture

**Additional Authorized Driver** : autre conducteur enregistré

**Airport Service Charge** : frais de service aéroportuaire

**Car Rental Return** : lieu de retour du véhicule de location (p. ex. panneau à l'aéroport)

**Drop-off charge** : taxe de restitution

**Extended Protection** : somme assurée accrue pour une assurance responsabilité civile

**International Driving Permit** : permis de conduire international

**One-way** : location aller simple

**Pick-up** : lieu de location, période de retrait

**Rental Agreement** : contrat de voiture de location

**Unlimited mileage** : kilométrage illimité

**Conseil :** renseignez-vous impérativement au préalable auprès de l'entreprise de location choisie pour savoir quels documents sont nécessaires (permis de conduire national ou International).

## ■ Économiser de l'argent et profiter d'un partenaire privilégié

Surveillez les offres spéciales des prestataires de voitures de location et profitez des réductions offertes par une affiliation au TCS. Payez pour votre location de voiture avec la TCS Travel Mastercard et bénéficiez de 10%\* de réduction supplémentaires. Avec la TCS Membre Mastercard vous recevez une réduction supplémentaire de 5%\*.

[tcs.ch/mastercard](https://tcs.ch/mastercard)

# Liste de contrôle pour la prise en charge de la voiture de location



## Cette check-list vous aidera à éviter les frais inutiles et les mauvaises surprises lors de la prise en charge d'un véhicule de location.

Lors de la prise en charge du véhicule, veuillez aux points suivants:

### ■ Avez-vous un contrat de location ?

Les prestations d'assurance souhaitées sont-elles indiquées ?

À noter impérativement: les dommages au niveau du soubassement, des pneus, des vitres ou du toit ne sont souvent pas couverts selon les clauses d'assurance. La conduite sur des chemins de terre est souvent interdite.

### ■ Tous les prix et frais supplémentaires (deuxième conducteur, siège enfant...) sont-ils détaillés clairement ?

Les frais de traitement sont rares.

Le prix de la location devrait inclure la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes spéciales complexes – il est conseillé de se le faire confirmer par écrit. Des frais de nettoyage peuvent être facturés, mais ils devraient être inclus.

### ■ Avez-vous convenu du montant de la caution et disposez-vous d'un reçu ?

### ■ Avez-vous reçu les informations et numéros de téléphone en cas d'urgence et de panne ?

Au cas où, complétez le constat d'accident européen avec la partie adverse et informez la société de location de voiture (constat d'accident européen à télécharger à l'adresse [tcs.ch/sinistre](https://tcs.ch/sinistre))

Vous trouverez des informations spécifiques au pays sur l'attitude à adopter en cas d'urgence (Appeler la police?) sous [tcs.ch/infos-touristiques](https://tcs.ch/infos-touristiques)

### ■ La règle concernant le carburant est-elle clarifiée ?

Généralement, la voiture de location est mise à disposition avec le plein, mais la règle concernant le carburant doit impérativement être clarifiée au préalable. Si le contrat stipule une remise et une restitution réservoir plein, réclamez à tout prix immédiatement si l'affichage du réservoir n'est pas conforme. Si le loueur de voiture propose en « service supplémentaire » de faire le plein lui-même, il faut généralement compter sur des frais élevés.

**Conseil:** conservez votre facture de carburant au besoin en guise de preuve lors de la restitution.

### ■ Contrôle des dommages avec documentation lors du retrait et de la restitution ?

Chaque locataire devrait, avant de prendre la route, faire un tour du véhicule et contrôler lui-même son état technique, en vérifiant avant tout les pneus usés, les freins défaillants, les phares, les dommages de carrosserie ou de peinture.

Il est conseillé de demander une confirmation écrite du loueur concernant les éraflures, même les plus minimes, et les petits défauts.

### ■ Contrôle du véhicule

- Petites éraflures, bosses, autres dommages ?
- Flancs des pneus, surfaces de roulement, profil, jantes OK ?
- Bon équipement pneumatique selon saison (pneus d'été ou d'hiver) ?

- Papiers du véhicule (permis de circulation, mode d'emploi) disponibles ?
- Outillage de bord, roue de secours disponibles ?
- Trousse de premier secours, triangle de signalisation, gilet de signalisation (si prescrit) disponibles ? Les informations touristiques du TCS renseignent sur les conditions de circulation dans le pays, p. ex. les extincteurs – à l'adresse [tcs.ch/infos-touristiques](https://tcs.ch/infos-touristiques)
- Essuie-glace, buses de pulvérisation OK ?
- Phares, clignotants, feux stop et klaxon OK ?
- Climatisation, aération, ventilation OK ?
- Rétroviseurs extérieurs, vitres électriques, sièges réglables ?
- Ceinture de sécurité en bon état ?

### ■ Clarifier l'heure et le lieu de restitution !

Le véhicule ne devrait être restitué par dépôt des clés et des papiers dans une boîte aux lettres qu'en cas d'urgence extrême.

Lors de la restitution, il convient de se faire confirmer le retour en bonne et due forme du véhicule (non accidenté et conforme).

**Conseil:** veuillez noter que les amendes liées à d'éventuelles infractions seront souvent débitées sans préavis sur votre carte de crédit.

La protection juridique du TCS vous aidera également en cas de litiges avec la société de location ou le voyageur : [tcs.ch/protection-juridique](https://tcs.ch/protection-juridique)